

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL220054, 94, rue Principale

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 94, rue Principale, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment de 445,91 mètres carrés situé à 5,9 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que la règlementation indique une marge de recul arrière de 7,5 mètres. Le bâtiment empièterait également 1,68 mètre dans la cour avant.

Le règlement de zonage no 358-21 stipule que :

Selon les normes prescrites et relatives à la marge de recul arrière pour la zone 22-M, celle-ci devrait être de 7,5 mètres. Les bâtiments complémentaires à un usage commercial doivent se conformer aux normes d'implantation du bâtiment principal. Les bâtiments complémentaires à un usage commercial doivent également être situé en cour latérale ou arrière.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettra d'implanter un bâtiment dans la marge de recul arrière au 94, rue Principale. L'implantation du bâtiment laissera voir une marge de recul arrière de 5,9 mètres au lieu du 7,5 mètres tel que prévu au règlement de zonage 358-21 pour la zone 22-M. Le bâtiment empièterait également de 1,68 mètre dans la cour avant.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **7 juin 2022, à 20h00** au 150, rue Principale, Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 20e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure no DPDRL220054, 94, rue Principale », et ce, en date du 20^e jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20e jour de mai 2022.

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière



AU COEUR DES GENS ENVIDONNEMENT